

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JANVIER 2024

Etaient présents Mesdames Nathalie VUILLOT et Myriam HEIMBURGER,
Messieurs Pascal POYER, Serge SEGISMONT, Michel VASLOT, Christian ASPAS, Grégory BERNARD, Dominique GUILLOT, Arnaud LEPOIL et Bruno VILLERS

Pouvoirs :

Excusés : Monsieur Gérard HA.

Absents : Madame Alexandra LEDUCQ.

Date de convocation : 8 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Pascal POYER, Le Maire.

Christian ASPAS a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Le Maire informe l'assemblée du retrait de la délibération portant sur la création d'un terrain multi-sports, city-stade : demande de subvention car les éléments nécessaires pour délibérer n'ont pas été reçus.

2024-01 EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) 2024
--

Le Maire informe l'assemblée :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan gouvernemental de développement de la vidéoprotection et de la stratégie nationale de prévention de la délinquance, des subventions peuvent être accordées au titre des crédits du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance FIPD.

La commune de Perdreauville s'est équipée en 2019 d'un système de vidéoprotection qui a permis d'améliorer l'élucidation d'enquêtes de la gendarmerie et de prévenir les dégradations sur les biens publics.

Suite à la réussite de cette première phase qui a consisté en l'installation de 6 caméras sur la Mairie, la commune souhaite ajouter des caméras à certains endroits identifiés comme sensibles :

- Hameau d'Apremont : 2 caméras,
- Cimetière : 3 caméras,
- RD 110 sens Boissy-Mauvoisin / Buchelay – entrée de commune : 3 caméras,
- RD 110 sens Buchelay / Boissy Mauvoisin – entrée de commune : 3 caméras.

L'ajout de ces caméras nécessite d'étendre la possibilité de stockage des images par l'acquisition d'un nouveau système informatique.

Le montant total de ces dépenses s'élève à 28.114,00 € HT soit 33.763,80 € TTC tel que détaillé ci-dessous :

Site d'installation	Montant HT	Montant TTC
Hameau d'Apremont	3.324,00 €	3.988,80 €
Cimetière	7.102,00 €	8.522,40 €
RD110 entrée commune sens Boissy-Mauvoisin / Buchelay	6.566,00 €	7.879,20 €
RD110 entrée commune sens Buchelay / Boissy-Mauvoisin	3.929,00 €	4.714,80 €
Installation d'un relais radio	2.270,00 €	2.724,00 €
Centre de Supervision Mairie	4.923,00 €	5.907,60 €
TOTAL	28.114,00 €	33.736,80 €

L'avis du référent sûreté du groupement de gendarmerie de Bréval a été sollicité pour confirmer la faisabilité et l'intérêt du placement des caméras sur les sites identifiés.

Dans le cadre de l'extension du système de vidéoprotection, il est possible de solliciter une subvention au titre du FIPD pour un taux maximal de 50% des dépenses engagées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (Montant HT)	
Acquisition et installation des caméras	20.921,00 €
Acquisition et installation du relais radio	2.270,00 €
Acquisition et installation du Centre de Supervision	4.923,00 €
TOTAL DEPENSES	28.114,00 €
RECETTES (Montant HT)	
Subvention FIPD (50 %)	14.057,00 €
DETR (30%)	8434,20 €
Fonds propres	5622,80 €
TOTAL RECETTES	28.114,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **Approuve** la réalisation du projet estimé à 28.114,00 € HT,
- **Approuve** le plan de financement exposé,
- **Décide** d'autoriser le Maire à solliciter la subvention dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance d'un montant de 14.057,00 €,
- **Décide** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2024-02 EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Le Maire informe l'assemblée :

Dans le cadre de la loi finances des subventions peuvent être accordées au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

La commune de Perdreauville s'est équipée en 2019 d'un système de vidéoprotection qui a permis d'améliorer l'élucidation d'enquêtes de la gendarmerie et de prévenir les dégradations sur les biens publics.

Suite à la réussite de cette première phase qui a consisté en l'installation de 6 caméras sur la Mairie, la commune souhaite ajouter des caméras à certains endroits identifiés comme sensibles :

- Hameau d'Apremont : 2 caméras,
- Cimetière : 3 caméras,
- RD 110 sens Boissy-Mauvoisin / Buchelay – entrée de commune : 3 caméras,
- RD 110 sens Buchelay / Boissy Mauvoisin – entrée de commune : 3 caméras.

L'ajout de ces caméras nécessite d'étendre la possibilité de stockage des images par l'acquisition d'un nouveau système informatique.

Le montant total de ces dépenses s'élève à 28.114,00 € HT soit 33.763,80 € TTC tel que détaillé ci-dessous :

Site d'installation	Montant H	Montant TTC
Hameau d'Apremont	3.324,00 €	3.988,80 €
Cimetière	7.102,00 €	8.522,40 €
RD110 entrée commune sens Boissy-Mauvoisin / Buchelay	6.566,00 €	7.879,20 €
RD110 entrée commune sens Buchelay / Boissy-Mauvoisin	3.929,00 €	4.714,80 €
Installation d'un relais radio	2.270,00 €	2.724,00 €
Centre de Supervision Mairie	4.923,00 €	5.907,60 €
TOTAL	28.114,00 €	33.736,80 €

L'avis du référent sûreté du groupement de gendarmerie de Bréval a été sollicité pour confirmer la faisabilité et l'intérêt du placement des caméras sur les sites identifiés.

Dans le cadre de l'extension du système de vidéoprotection, il est possible de solliciter une subvention au titre du FIPD pour un taux maximal de 50% des dépenses engagées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (Montant HT)	
Acquisition et installation des caméras	20.921,00 €
Acquisition et installation du relais radio	2.270,00 €
Acquisition et installation du Centre de Supervision	4.923,00 €
TOTAL DEPENSES	28.114,00 €
RECETTES (Montant HT)	
Subvention FIPD (50 %)	14.057,00 €
DETR (30%)	8434,20 €
Fonds propres	5622,80 €
TOTAL RECETTES	28.114,00 €

L'échéancier de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : juin 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L2334-32 et suivants,

Vu l'article 179 de la loi n°20210-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **Approuve** la réalisation du projet estimé à 28.114,00 € HT,
- **Approuve** le plan de financement exposé,
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention à l'État au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financiers mentionnés dans le plan de financement.
- **Décide** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Secrétaire de séance,

Christian ASPAS

Le Maire,



Pascal ROYER

